



ASCVEG et les associations adhérentes à la

Fédération Environnement Eure et Loir

**Saisine Citoyenne du CESER \* - région Centre-Val-de-Loire**

*(\*) Conseil économique, social et environnemental régional*

Nous demandons au CESER de bien vouloir se saisir afin d'examiner le projet de mise en concession autoroutière des RN 154 et RN 12.

Pour qu'il accepte de se saisir, il est nécessaire que les pétitions soient adressées par un mandataire unique au président du Ceser, qu'il présente au moins 4000 signatures « papier ».

Les signataires doivent obligatoirement résider dans un de 6 départements de la région Centre-Val de Loire. Ils doivent mentionner leur prénom, leur nom, leur adresse postale, leur adresse mail, ainsi que la date et leur signature.

Le Ceser garantit la confidentialité de toutes les données personnelles.

Il statue sur la recevabilité de la pétition et apporte une réponse au pétitionnaire dans un délai de 2 mois, la réponse définitive sera votée au maximum dans un délai d'un an, à compter de la date de la notification de la recevabilité.

Pétitions à déposer à :

Jean-Marie PILLET, 25, rue de la Blaise-28500- Garnay,

Yves Glayse, 2, rue de l'église-28500-Garnay

Nicole Durand, 4, rue St-Nicolas- 28500-Le Boullaye Mivoye

